

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
<b>Abstentions</b>			0
<b>N'a pas pris part au vote</b>			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le 15/04/2022   
ID : 011-221100019-20220414-BP\_2022\_B20-BF

Publié le  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 19-20 A

**Objet de l'affaire : Budget primitif 2022 - budget principal**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

**VU** les délibérations du Conseil départemental du 14 avril 2022 adoptant le compte administratif 2021 et l'affectation du résultat,

**CONSIDERANT** que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 15 mars 2022,

**VU** l'avis de la commission ressources et dialogue social,

**VU** le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022



ID : 011-221100019-20220414-BP\_2022\_B20-BF

## DECIDE

- de voter par chapitre, par section et globalement le projet de budget primitif en recettes et en dépenses à 810 300 122,94 €, soit 638 312 529,09 € en section de fonctionnement et 171 987 593,85 € en section d'investissement,
- d'approuver la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 800 600 €,
- d'adopter la contribution au service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 15 426 914,38 € et la subvention de fonctionnement pour l'hélicoptère de 350 000 €,
- d'adopter les subventions à des tiers figurant en annexe C2 du projet de budget primitif pour 2022,
- d'adopter les participations aux organismes de regroupement auxquels adhère le Département telles que fixées à l'annexe D3.1 du projet de budget primitif pour 2022,
- d'acter le financement à hauteur de 23 000 €, de l'opération « gorges de Galamus» qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, conformément à la convention adoptée lors de la commission permanente du 23 avril 2021,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout acte concourant à la réalisation de ces opérations.
- de prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du budget primitif 2022.

**La Présidente du Conseil départemental,**



**Hélène Sandragne**

## **Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget primitif 2022**

*(En application de l'article L3313-1 du CGCT)*

La préparation du budget 2022 doit se faire en cohérence avec les objectifs du mandat et la stratégie financière 2022-2026 garante de la préservation de la solvabilité financière du Département. La conciliation de ces deux orientations est un point d'équilibre incontournable qui doit prendre en compte l'environnement contraint.

Cet environnement repose, d'une part, sur des éléments connus, et d'autre part sur des projections.

Un paramètre connu est l'empreinte de la réforme fiscale de 2021. Elle accroît la vulnérabilité du Département dans la mesure où la majorité de nos recettes sont dépendantes de la conjoncture économique, alors qu'une part importante de nos dépenses, notamment le RSA, évoluent à la hausse en cas de récession.

Les résurgences épidémiques et l'horizon incertain d'une sortie de crise, ne permettent pas d'exclure une nouvelle génération de charges liées au COVID, et une prolongation des mesures de relance.

Les évolutions en matière de finances publiques, au terme de la loi de programmation de finances publiques 2018-2022, et la crainte d'un retour à la contribution des collectivités au redressement des comptes de l'Etat après les élections.

La nécessité d'adapter nos réponses aux défis du vieillissement de la population, aux besoins dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance, que ce soit en matière de dépenses d'intervention ou de renforcement de nos ressources humaines (dont le recrutement d'assistants familiaux).

L'accélération des dépenses « exogènes », sous l'effet de mesures règlementaires (la revalorisation des salaires des métiers d'aide à domicile), consécutives à des épisodes climatiques (aides exceptionnelles, financement complémentaire au SDIS) ou des conflits internationaux. C'est dans ce contexte que la préparation du budget 2022 s'inscrit.

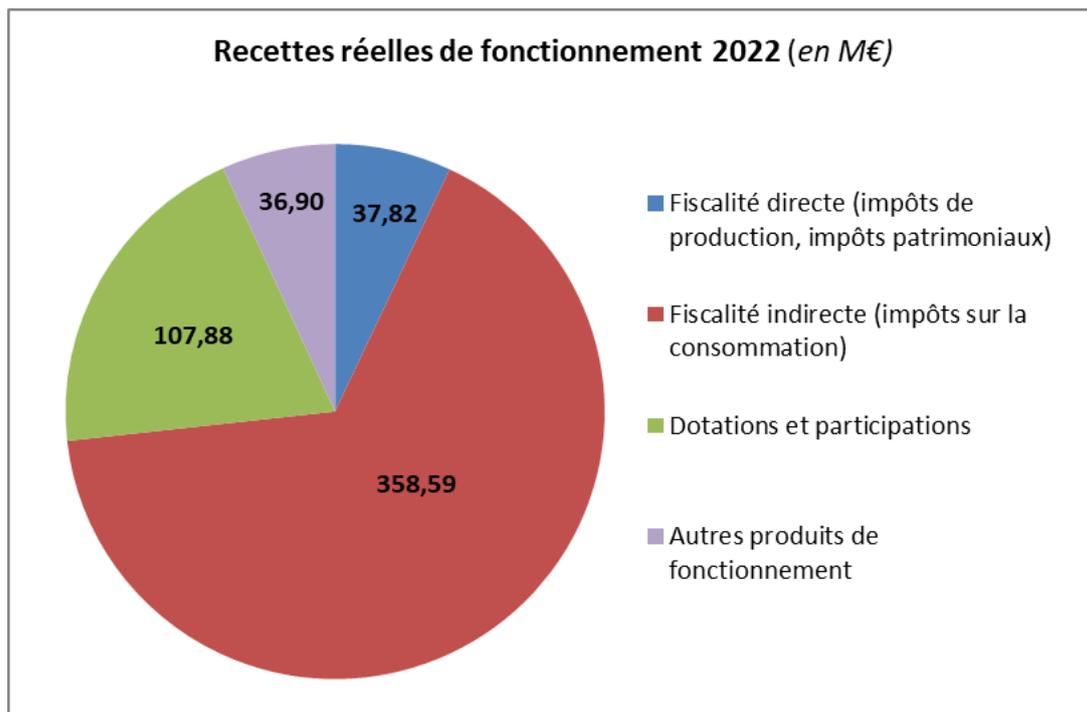
Ainsi, les politiques départementales doivent continuer à répondre aux évolutions en matière de solidarités humaines avec la protection de l'enfance, en matière sociale et d'insertion et d'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Mais le Département sera également un acteur de proximité pour le territoire et ses habitants tout en étant au cœur de la transition écologique avec des enjeux d'attractivité, de préservation de l'environnement et de mobilité. Enfin, une vigilance sur la gestion des moyens de la collectivité et les conditions de travail des agents est attendue.

Le financement de projets structurants pour le territoire est, en 2022, essentiel avec la poursuite du déploiement du Très Haut débit, des travaux de reconstruction du collège Alain à Carcassonne, les investissements sur les voies vertes et la véloroute le long du canal du midi qui constituent des axes de développement important.

Des choix stratégiques doivent être réalisés pour garantir la capacité du Département à mettre en œuvre les politiques publiques tout en créant les conditions d'un équilibre durable de sa situation financière.

## 1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2022, d'un montant global de 541,19 M€, progressent de 17,91 M€ (+ 3,42 %) par rapport au budget 2021.



Les recettes de la fiscalité directe locale s'élèvent à 37,8 M€. Elles sont constituées des impôts de production (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) pour 15,2 M€, du reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB (destinés au financement des allocations individuelles de solidarité) pour 11,2 M€ et du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 10,2 M€ (cette recette versée par l'Etat est une compensation pour perte de fiscalité depuis 2010).

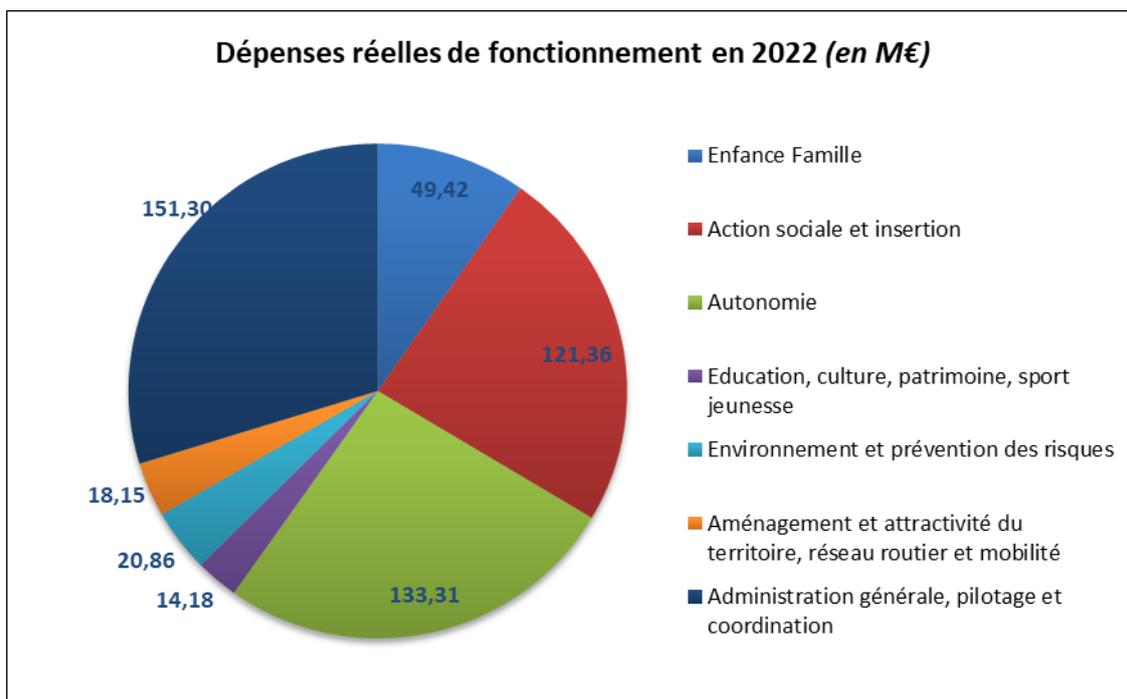
Le produit de la fiscalité indirecte procure désormais les deux tiers de nos produits récurrents et est estimé à 358,6 M€. La fraction de TVA reversée au Département s'établit à 132,3 M€, soit une hausse de 2,79 % par rapport au montant perçue en 2021 (+ 3,6 M€). Les DMTO, 2<sup>nd</sup> poste de la fiscalité indirecte sont estimés à 75 M€. Ces recettes sont complétées par la TSCA pour 67,5 M€ (+ 3,75 M€), le reversement au titre de la TICPE qui s'élève à 54,3 M€, le fonds globalisé de péréquation des DMTO qui se porte à 20,8 M€ (+ 0,66 M€) et la taxe intérieure de consommation finale d'électricité pour 4,5 M€ (+ 0,05 M€). Les autres recettes concernent la taxe additionnelle de séjour (0,21 M€) et la taxe d'aménagement pour un montant de 4,1 M€ (- 0,31 M€).

Les dotations et participations, d'un montant global de 107,9 M€, sont en baisse de 1,06 M€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est légèrement relevée à 66,7 M€ en lien avec la hausse de la population. La dotation globale de décentralisation (DGD) est gelée à 2,55 M€. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est reconduite pour 11,58 M€. Les recettes de la CNSA au titre de la PCH et de la MDPH sont estimées à 8,80 M€ soit une hausse de 2,76 M€. Cette hausse est notamment due à la revalorisation du tarif plancher national à 22 € pour l'aide à domicile des personnes handicapées et à la revalorisation salariale de la branche de l'aide à domicile. Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est prévu à 4,6 M€ (+ 0,05 M€). Les allocations compensatrices des exonérations en matière de fiscalité sont stables et s'élèvent à 3,96 M€. Le fonds de lutte contre la pauvreté est estimé à 1,44 M€ (- 0,22 M€). Un financement de l'Etat dédié à nos actions en faveur de la protection de l'enfance est prévu à hauteur de 1,3 M€ (convention Adrien Taquet).

Les autres produits de fonctionnement (36,9 M€) recouvrent les recettes versées par la CNSA au titre de l'APA (18,33 M€), les produits de gestion pour 11,9 M€ qui sont composés essentiellement des recouvrements d'aide sociale (11,21 M€) dont 6,45 M€ relatifs aux personnes âgées et 4 M€ relatifs aux personnes handicapées. Enfin, les divers produits s'élèvent à 4,93 M€ et sont répartis notamment entre les produits du domaine (1,32 M€) et les produits financiers et exceptionnels (1,95 M€).

## 2) Les dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement (*hors crédits non affectés*) s'établissent à 508,5 M€, soit une hausse de 14,9 M€ (+ 3,03 %) par rapport au budget 2021.

L'action sociale demeure le cœur des priorités de l'action départementale comme en témoignent les crédits inscrits au titre des missions des solidarités (+ 7,8 M€) qui représentent 304,1 M€, soit 60 % des dépenses réelles de fonctionnement.

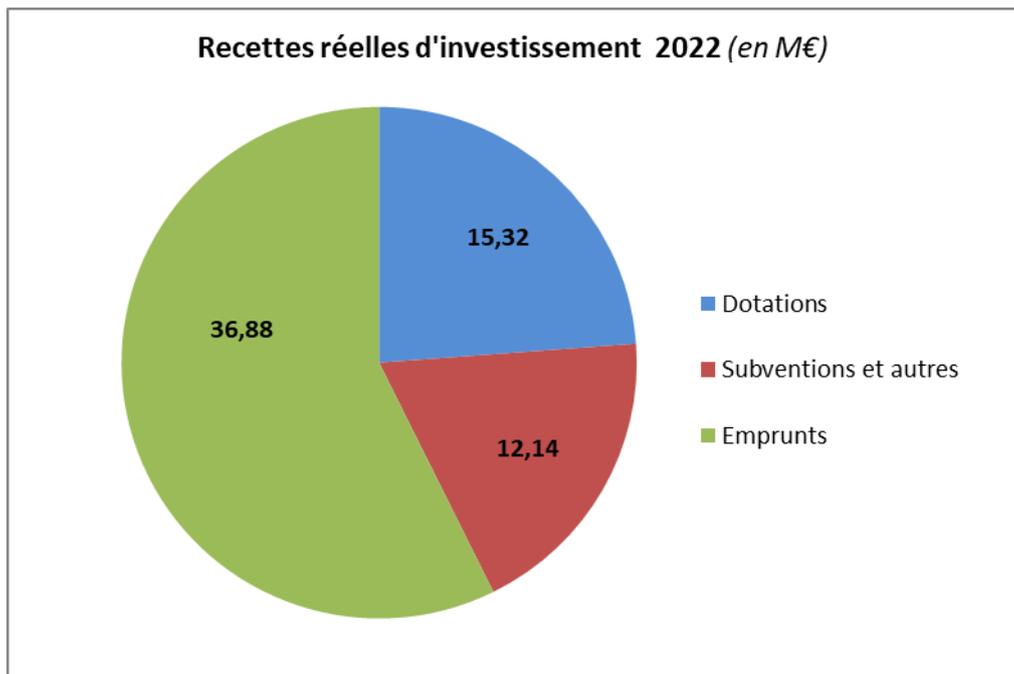
La hausse tient principalement à un accroissement des charges dans le domaine de l'ASE (+ 1,8 M€) et de l'autonomie (8,1M€). Les dépenses d'allocations RSA, en revanche, baissent de 2,5 M€ (soit - 2,4% en 2021) dans une conjoncture favorable à la reprise d'activité.

L'aide sociale à l'enfance, augmente (+ 1,7 M€) du fait de la progression des enfants pris en charge à laquelle il faut ajouter la création de nouvelles places d'accueil. La dotation de fonctionnement au service de la structure accueil enfance diminue de 0,49 M€ pour s'établir à 5,5 M€.

Concernant la mission autonomie, la progression est différenciée entre le volet personnes âgées (+ 6 M€) et le volet personnes handicapées (+ 2,1 M€). L'APA et la PCH augmentent respectivement de 3,4 M€ et de 1,4 M€. Les frais d'hébergement des personnes âgées augmentent 1,8 M€ par rapport à 2021.

Les dépenses de personnel augmentent de 6 M€ (122 M€) en lien avec les mesures en matière de ressources humaines, l'avancement des carrières et la poursuite du plan de recrutement d'assistants familiaux. Les autres dépenses sont globalement équivalentes par rapport à 2021.

### 3) Les recettes réelles d'investissement



Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 64,3 M€, en augmentation de 3,4 M€ par rapport à l'exercice 2021.

Les dotations de l'Etat se répartissent entre le FCTVA (7,56 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,24 M€), la dotation de soutien à l'investissement des départements (2,33 M€) et la dotation de soutien à l'investissement local - Plan de Relance (3,19 M€).

Les subventions en faveur des réalisations départementales sont estimées à 9,54 M€. Ces subventions concernent notamment les travaux routiers (2,46 M€), les programmes de l'éducation (0,70 M€), la véloroute du canal du midi (4,14 M€), la voie verte de Bram à

Lavelanet (1,35 M€), les travaux de restauration de l'abbaye de Lagrasse (0,42 M€) et la reconstruction des infrastructures départementales suite aux intempéries (1,5 M€ ; fonds « Tempête Gloria »).

Les emprunts 2022 sont prévus à hauteur de 36,875 M€ (dont 6,875 M€ au titre de reports de 2021) dans un contexte de taux bas et pour assurer le financement des investissements destinés à favoriser le développement du territoire audois ainsi que les politiques en faveur du développement durable.

#### **4) Les dépenses réelles d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement 2022 s'établissent au total à 124,4 M€. Les crédits consacrés aux équipements (directs et subventions) s'élèvent à 101,6 M€.

##### **a. Les équipements départementaux**

Les équipements départementaux s'élèvent à 64,9 M€ contre 53,2 M€ au budget 2021, soit une augmentation de 11,7 M€.

Pour la mission éducation, 15,3 M€ sont destinés notamment à la poursuite des travaux de reconstruction du collège Alain de Carcassonne et son équipement (7,6 M€) ou encore pour la maîtrise de l'énergie (2 M€). La maintenance dans les établissements s'élèvera à 1,6 M€.

La mission culture et le patrimoine s'élève à 1,5 M€ avec principalement les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse (0,4 M€) et les chantiers collectifs du programme Pays Cathare (0,7 M€).

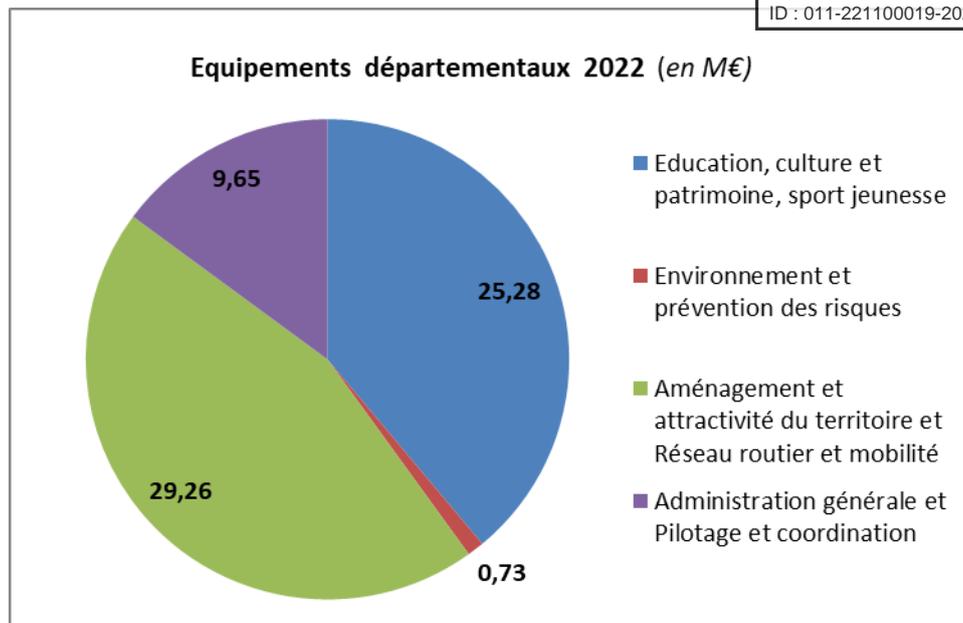
La mission sport et jeunesse (8,5 M€) poursuivra les travaux de l'opération véloroute Canal du Midi pour 6,5 M€ et de la voie verte du Canal du Midi à Montségur (1,9 M€).

La mission environnement et prévention des risques d'un montant de 0,7 M€ concernera les espaces naturels sensibles (0,5 M€) ou encore les énergies renouvelables (0,1 M€).

Pour les dépenses en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire, 1,1 M€ seront destinés à la lutte contre la désertification médicale (0,3 M€) ou encore à l'aménagement foncier et au remembrement (0,8 M€).

Les crédits relatifs au réseau routier s'élèveront à 28,2 M€ dont 18 M€ consacrés à l'entretien et la gestion du réseau, 4,9 M€ pour les travaux neufs et 4,5 M€ pour les travaux de reconstruction suite aux intempéries qui ont touché le Département entre 2018 et 2020.

Enfin, les crédits de la mission administration générale (9,6 M€) participent au renouvellement des équipements des systèmes d'information et de télécommunication (2,9 M€), à la maintenance bâtementaire (5,1 M€) notamment avec la rénovation énergétique de l'Hôtel du Département, la production d'énergie renouvelable avec la pose d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Centre Administratif du Département ou encore la poursuite de la réhabilitation des locaux de l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF). Les acquisitions patrimoniales s'élèvent à 0,8 M€ dont 0,7 M€ pour les étages de l'antenne de Narbonne.



## b. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département notamment en direction des communes et EPCI et s'établissent à 36,7 M€.

L'aménagement et l'attractivité du territoire est le poste le plus important avec près de 23,1 M€ et représente 63 % du budget subventions d'investissement. Il concerne principalement les aides aux équipements publics communaux (8,4 M€), le programme hydro agricole (5,1 M€), les participations du Département au déploiement du Très Haut Débit (1,8 M€), les aménagements du port de Port La Nouvelle (2,3 M€) ou de l'aéroport de Carcassonne (0,3 M€) et la nouvelle ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan (0,5 M€). Enfin, 4 M€ seront consacrés à la reconstruction d'infrastructures publiques suite aux diverses intempéries.

L'environnement et la prévention des risques représente 7,6 M€. Les crédits se concentrent sur les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (2,6 M€), la prévention des inondations (3,1 M€) la protection des Espaces naturels et sensibles (1 M€) et la subvention au SDIS destinée au remboursement des emprunts pour la construction des casernes (0,75 M€).

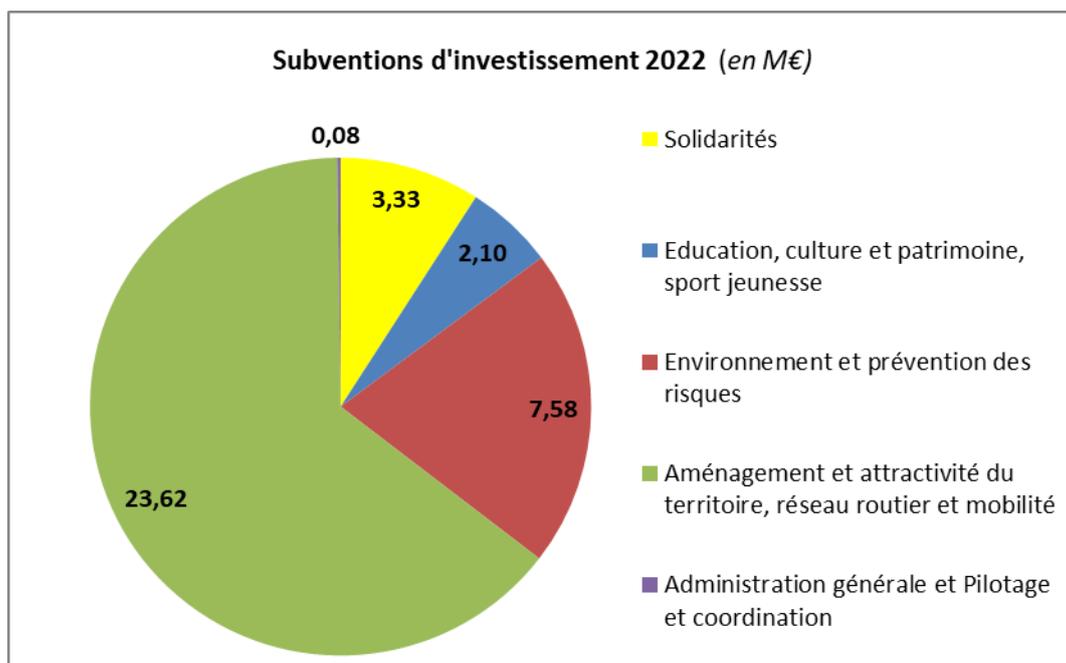
Les aides du Département en matière de Solidarités humaines s'élèvent à 3,3 M€. Il ressort particulièrement la subvention au service de la SAE pour le projet d'amélioration de l'accueil des enfants (1,1 M€), le financement de la construction de l'EHPAD de Saissac et d'habitats collectifs pour personnes âgées (1 M€) ou encore des aides apportées aux bailleurs sociaux pour la construction de logements (0,8 M€), le Plan d'Intérêt Général (PIG) de précarité énergétique (0,1 M€) et la rénovation urbaine (0,2 M€)

La mission culture et patrimoine s'élève à 1,6 M€ avec l'investissement sur les sites pôles du pays cathare (1,1 M€), le financement de l'AMPM (Association Mission Patrimoine Mondial) pour la candidature UNESCO (0,3 M€) et le financement d'équipements culturels communaux et intercommunaux (0,13 M€).

La mission sport et jeunesse (0,5 M€) se répartit notamment entre les subventions pour la voirie verte (0,3 M€) et pour les sentiers de randonnées (0,1 M€).

Concernant le réseau routier et la mobilité, le montant de subventions se porte à 0,5 M€ avec la remise en état de la voirie dans le cadre de transfert de propriété (0,3 M€) et le financement de travaux sur la voirie communale (0,2 M€).

Enfin, la mission pilotage et coordination intègre le financement du solde des projets retenus par les audois en 2020 au titre du budget participatif du Département pour un montant de 0,08 M€.



## 5) Un endettement maîtrisé

Fin 2021, la dette du département s'élevait à 228 M€, soit une augmentation de l'encours de 8,4 M€ sur l'exercice. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixes représente 72 % de la dette totale.

Globalement, la dette du Département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours classé en risque 1A (classification Gissler) sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation brutale et excessive des taux d'intérêts.

Le taux d'intérêt moyen (calculé sur l'encours global de la dette) est de l'ordre de 0,98 %. La capacité de désendettement passe de 5,06 ans en 2020 à 3,21 ans en 2021.

## 6) L'équilibre du budget

L'équilibre du budget 2022 repose sur un financement de la section d'investissement à hauteur de 66,9 M€ (prélèvement opéré en fonctionnement). Le financement des investissements

repose également sur les dotations et subventions (27,5 M€) et le recours à de nouveaux emprunts (30 M€).

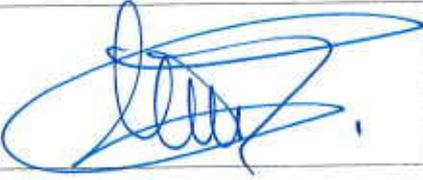
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes réelles	541,2 M€	Dotations, Subventions	27,5 M€
Résultat reporté	90,9 M€	Emprunts	30 M€
<b>TOTAL RRF</b>	<b>632,1 M€</b>	Financement net de la section d'investissement	66,9 M€
Dépenses réelles	508,6 M€	<b>Total RRI</b>	<b>124,4 M€</b>
Crédits non affectés	56,6 M€	Remboursement de la dette	22,6 M€
Financement net de la section d'investissement	66,9 M€	Dépenses réelles ( hors dette)	101,9 M€
<b>Total DRF</b>	<b>632,1 M€</b>	<b>Total DRI</b>	<b>124,4 M€</b>

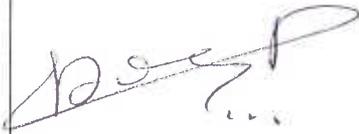
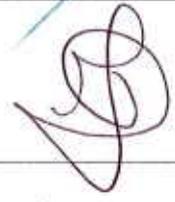
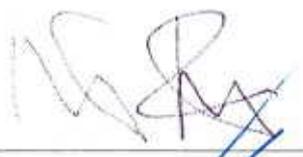
La construction du budget primitif 2022 traduit la volonté du Département de poursuivre les politiques engagées et de lancer de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique. Dans la continuité de sa stratégie financière, le budget 2022 orienté exclusivement pour le territoire et ses habitants repose sur les axes suivants :

- assurer et garantir les solidarités humaines,
- continuer d'être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants,
- être au cœur de la transition écologique,
- participer au développement de l'activité économique créatrice d'emplois à travers le maintien d'un haut niveau d'investissement public,
- veiller à la bonne gestion de la collectivité et aux conditions de travail de ses agents.

## Session du Conseil départemental du 14 avril 2022

### Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	absent
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	absente, donne pouvoir à Mme Muriel CHERRIER
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

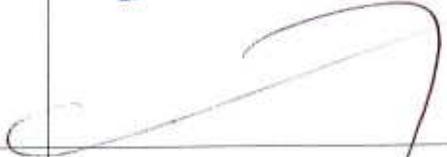
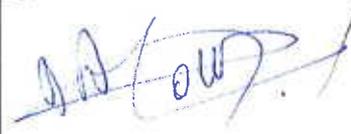
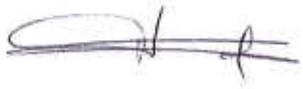
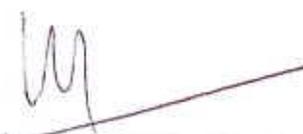
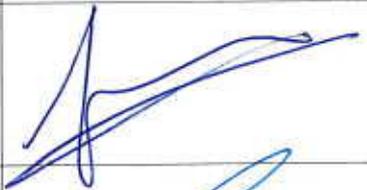
Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 011-221100019-20220414-BP\_2022\_B20-BF

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

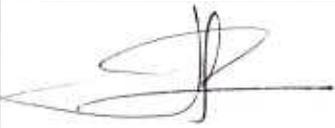
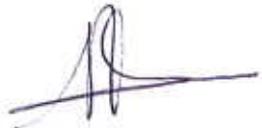
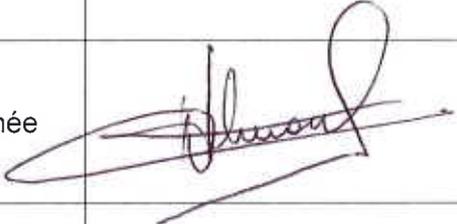
Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 011-221100019-20220414-BP\_2022\_B20-BF

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	absente
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	